

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE  
LIBRE-CHOIX EN MATIÈRE DE MISE SUR LE  
MARCHÉ**

Présenté à  
L'Honorable Gerry Ritz, CP, député,  
Ministre, Agriculture et Agroalimentaire Canada

22 septembre 2011

# **RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE LIBRE-CHOIX EN MATIÈRE DE MISE SUR LE MARCHÉ**

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>INTRODUCTION ET CONTEXTE</b>	<b>3</b>
<b>PROBLÈMES, OPTIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>6</b>
Accès aux silos, aux infrastructures ferroviaires et portuaires	6
Accès aux wagons de producteurs et aux chemins de fer d'intérêt local	10
Comment organiser et financer les activités de recherche et de développement du marché pour le blé et l'orge	14
Logistique ferroviaire	18
Administration du Programme de paiements anticipés	20
Exigences en matière d'information des producteurs	21
Rôle et importance de la transparence des prix et des outils pour déterminer les prix à terme	22
Caractéristiques, outils et modèles économiques dont la CCB pourrait avoir besoin pour rivaliser	23
<b>CONCLUSION</b>	<b>24</b>
Amélioration de l'efficacité du système	24
Des données de rendement transparentes et fournies en temps opportun	24
Adaptation et ajustement aux changements	24
Veiller à informer et à communiquer de manière régulière au profit des producteurs	25
<b>ANNEXE A</b>	<b>26</b>
Recommandations	26
1. Accès aux silos, aux infrastructures ferroviaires et portuaires	26
2. Accès aux wagons de producteurs et aux chemins de fer d'intérêt local	26
3. Comment organiser et financer les activités de recherche et de développement du marché pour le blé et l'orge	27
4. Logistique ferroviaire	28
5. Administration du Programme de paiements anticipés	28
6. Exigences en matière d'information des producteurs	29

7. Rôle et importance de la transparence des prix et des outils pour déterminer les prix à terme	29
8. Caractéristiques, outils et modèles économiques dont la CCB pourrait avoir besoin. Ce dont la nouvelle CCB aura besoin pour rivaliser en tenant compte des attentes du groupe de travail à l'égard de la manière dont le système de manipulation du grain devrait fonctionner	29
<b>ANNEXE B</b>	<b>30</b>
Consultation auprès des responsables du secteur sur la liberté de commercialisation	30
Mandat	30
<b>ANNEXE C</b>	<b>32</b>
Membres du groupe de travail	32
<b>ANNEXE D</b>	<b>33</b>
Personnes consultées par le groupe de travail	33
<b>ANNEXE E</b>	<b>35</b>
Observations communiquées au groupe de travail	35

## INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'objet de ce rapport est de formuler des recommandations à l'intention du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le ministre) sur l'avenir du système de commercialisation et de transport du grain (le système). Dans l'ensemble, ces recommandations intéressent la manière dont ce système, qui englobe une participation facultative à la Commission canadienne du blé (CCB), peut tirer pleinement profit des occasions qui vont s'offrir à lui pour améliorer son efficacité et sa coordination.

En préparant ce rapport, le groupe de travail a mis l'emphase sur la manière dont le système allait s'adapter dans une phase de transition qui marque le passage du système actuel administré vers un régime de marché libre avec une mise en commun sur le marché à participation volontaire. Le groupe de travail a été guidé dans ses actions par le mandat présenté à l'annexe B et a rédigé un rapport qui répond à la mission qui lui a été confiée : « remettre d'ici le 15 septembre au ministre un rapport lui indiquant la manière dont le système de mise sur le marché du grain peut s'adapter à une CCB facultative ».

Les contributions des membres du groupe de travail sont fondées sur leurs propres expériences et connaissances du système de grains au Canada, mais aussi sur leur souhait personnel d'aider les producteurs et autres intervenants du commerce céréalier à opérer sans entraves cette transition afin que ces derniers en retirent les meilleurs bénéfices que peut leur apporter le marché libre. Les opinions exprimées ici sont celles des membres et ne reflètent donc pas nécessairement celles des organismes qu'ils représentent.

Suite à ses délibérations, le groupe de travail a élaboré plusieurs principes directeurs qui constituent un cadre permettant d'étudier la transition vers un régime de mise en marché à participation facultative :

- Prévisibilité et certitude sont des conditions essentielles pour que la transition s'opère sans heurts, car il convient de prendre des décisions claires, de s'engager sur des délais fermes et de transmettre efficacement des renseignements sur les évolutions en cours.
- Un marché concurrentiel est gage d'efficacité et de croissance grâce à la mise en place de nouvelles ententes commerciales, mais aussi à l'adoption de nouvelles approches et de nouvelles idées.
- L'un des principaux objectifs du changement du système de commercialisation et de manipulation des grains est d'offrir aux producteurs et autres intervenants du commerce céréalier davantage d'occasions de mieux servir leurs clients, aussi bien sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers. Tous les participants à ce circuit commercial au Canada ont intérêt à ce que cette évolution aboutisse.
- Le système doit fonctionner comme une chaîne d'approvisionnement intégrée, de l'exploitation agricole au point de livraison final au client, toutes les parties

prenantes communiquant entre elles et contribuant à la mise en œuvre de solutions à l'échelle du système.

- Le système doit épauler la recherche afin de mettre au point de nouvelles variétés de cultures, ainsi que des méthodes de production à valeur ajoutée, et ce, en appuyant les investissements réalisés dans ces domaines.
- Le gouvernement doit laisser s'exprimer les forces du marché libre et n'intervenir qu'en cas de stricte nécessité, afin de pallier de véritables défaillances du marché.

Le passage à un régime de participation facultative à une mise en marché du blé et de l'orge constitue une évolution de taille dans le système au Canada, et devrait donner naissance à un secteur à la fois plus réactif et plus concurrentiel. Certains membres du groupe de travail s'inquiètent de l'exagération des répercussions négatives de cette évolution. Il faut en effet savoir qu'environ la moitié du système au Canada fonctionne déjà dans un régime de marché libre et se révèle rentable et efficace, aussi bien pour les producteurs que pour les sociétés céréalières. Plusieurs acteurs du secteur estiment de fait que l'adaptation à une structure de commercialisation facultative du grain CCB bénéficie d'une expérience concrète dans ce domaine. Il s'agit certes d'un changement radical de politiques, mais le groupe de travail est d'avis que les occasions qui vont s'offrir permettront de compenser ou de venir à bout de difficultés éventuelles.

*« Rien n'est plus important que d'introduire de la clarté dans la chaîne de valeur du blé et de l'orge. Le gouvernement a exposé sa position et fixé ses orientations. Il doit maintenant agir et rester ferme dans ses prises de décisions. Cette transition ne s'opèrera pas sans créer de problèmes, ce dont sont conscients les producteurs, mais c'est en gardant le cap que nous instaurerons la confiance et ferons accepter ce processus de transition. »*

**— Western Barley Growers  
Association**

Le régime du marché libre fonctionne déjà pour le commerce de toutes les cultures de l'Ouest canadien, à l'exception du blé, du blé dur et de l'orge destinés à la consommation humaine intérieure ou à l'exportation. Le groupe de travail a tiré profit de l'expérience poussée qu'ont du marché libre les producteurs de grains, les négociants et les acteurs du système de transport de l'Ouest canadien, pour formuler des recommandations sur la manière dont le grain CCB pourrait opérer une transition sans heurts vers un régime facultatif de mise en marché. Force est de constater que le marché libre fonctionne très bien pour des volumes de grains hors CCB qui sont proches de ceux des grains CCB, ce qui donne à penser que le système pourrait aussi très bien fonctionner si le marché était entièrement ouvert. Bien que souvent complexes, les ententes commerciales peuvent régir avec efficacité les relations entre les différents acteurs, et ce, en dépit de leurs différences de taille ou de positionnement sur le marché.

Plusieurs questions clés ont donné lieu à d'intenses discussions au sein du groupe de travail, en écho à des présentations effectuées par des producteurs et d'autres intervenants. Il s'agissait de savoir si des disparités en termes de pouvoir sur le marché

pouvaient poser problème dans certaines circonstances (un peu comme l'avait observé le Comité d'examen des services de transport ferroviaire de marchandises) et comment mettre en place une surveillance de la concurrence pendant cette période de transition.

Nombre d'intervenants veulent avoir l'assurance que le système reposera bien sur une concurrence légitime et que les solutions fonctionnant selon des mécanismes du marché auront préséance. Ce point est réellement essentiel pour que réussisse la transition vers un système de marché moins réglementé. Le gouvernement pourra toujours recourir à des pressions ou intervenir dès lors qu'un agissement anticoncurrentiel sera clairement démontré. Les membres du groupe de travail estiment dans l'ensemble que les forces du marché devraient autant que possible pouvoir opérer librement en étant affranchies de toute réglementation gouvernementale inutile.

Eu égard à ces principes et à ces perspectives, le groupe de travail a passé en revue un large éventail de questions associées au système. Les changements ne manqueront pas de perturber les pratiques actuelles et de redistribuer l'équilibre des pouvoirs entre les acteurs du marché. Si elle est adoptée, une approche intégrée offrira davantage de possibilités pour améliorer le fonctionnement du système. Il se dégage un consensus au sein du groupe de travail pour dire qu'une mise en marché facultative va se traduire par des possibilités de croissance pour les producteurs et autres acteurs du commerce céréalier. Le groupe de travail a rappelé au gouvernement la nécessité d'appuyer une orientation de marché permettant à une CCB facultative de maintenir une activité concurrentielle, tout en tenant compte du rendement des petits et moyens acteurs, comme des plus gros. La participation facultative à la CCB doit rester viable de manière à ce que les producteurs aient le choix entre une mise en commun facultative ou toute une gamme d'autres options de commercialisation parmi celles qu'offre un marché moins réglementé.

En conclusion, nombre d'acteurs reconnaissent que cette réforme de fond du régime de commercialisation du grain au Canada doit s'inscrire dans le cadre de la modernisation de la *Loi sur les grains du Canada* et de la Commission canadienne des grains (CCG) et bénéficier. Elle doit également correspondre à la mise en œuvre opportune des réponses apportées par le gouvernement à l'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises. La mise en place d'un système très efficace impose de lever les incertitudes qui pèsent sur le rendement des réseaux de transport et de manipulation, mais aussi d'être certain que le GC mettra en œuvre des services de supervision parmi les plus modernes, efficaces et efficients qui soient.

## **PROBLÈMES, OPTIONS ET RECOMMANDATIONS**

### *Accès aux silos, aux infrastructures ferroviaires et portuaires*

#### **Problème**

Dans la situation actuelle, la CCB, en tant qu'entité prévue par la loi jouissant d'un contrôle réglementaire sur les silos et les sociétés de chemin de fer, veille à ce que les grains CCB aient accès aux silos, ainsi qu'aux infrastructures ferroviaires et portuaires. Dans l'hypothèse de la suppression de ce pouvoir de réglementation, certains se demandent si tous les participants au marché actuel, notamment les petits acteurs privés de moyens dans un terminal portuaire ou la CCB facultative, auraient un accès véritable et concurrentiel à toute la chaîne logistique du grain, de l'exploitation agricole au navire. Des craintes semblables ont été exprimées au sein du groupe de travail pour ce qui concerne les chemins de fer d'intérêt local (CFIL) et l'accès aux wagons de producteurs, deux questions que nous aborderons plus loin dans ce rapport.

Le groupe de travail estime que l'accessibilité est la question la plus importante et le dossier prioritaire que le gouvernement doit examiner à l'heure de la mise en application de son projet. On a exprimé plusieurs points de vue à ce sujet et discuté des diverses approches possibles. Certains membres du groupe de travail estiment que cette question fait partie de celles dont on surestime les conséquences, car il existe un grand nombre d'éléments qui viennent démontrer l'efficacité des ententes commerciales dans le marché libre.

La transition vers une mise en marché facultative du blé et de l'orge vise à conférer aux acteurs du secteur une plus grande liberté de choix pour conclure de nouveaux types d'ententes commerciales. Se basant sur l'expérience des grains hors commission, le groupe de travail est convaincu qu'il faut donner à ce processus la possibilité de fonctionner. Pour autant, compte tenu de la nouvelle répartition des pouvoirs qui va se mettre en place dans ce commerce, le gouvernement se doit de surveiller les évolutions du système, ainsi que son rendement et se tenir prêt à faire pression ou à intervenir si nécessaire pour remédier à tout agissement anticoncurrentiel.

L'environnement concurrentiel des silos terminus a donné lieu à d'intenses discussions. Plusieurs acteurs du secteur et membres du groupe de travail ont insisté sur le fait qu'il existe déjà une concurrence entre silos terminus et que ces entreprises dépendent étroitement des volumes qu'elles traitent pour garantir leur rentabilité et leur survie à long terme. D'autres acteurs font valoir qu'un petit nombre de sociétés détiennent la plupart des installations des terminaux portuaires et peuvent de fait exercer un pouvoir considérable sur le marché. Les acteurs du secteur et les membres du groupe de travail reconnaissent que les propriétaires de terminaux ont réalisé des investissements dans leurs installations et en attendent donc un retour. Il n'en subsiste pas moins des craintes qu'en à l'accès concurrentiel de plusieurs participants au marché qui ne possèdent pas leurs propres installations au niveau du terminal et ne participent pas aujourd'hui au jeu de la concurrence pour la mise en marché du grain.

Dans cette partie du rapport, nous nous intéressons plus précisément à l'accès aux silos, l'accès aux infrastructures ferroviaires étant traité plus loin. Il faut savoir que les préoccupations les plus marquées concernent l'accès aux terminaux plutôt qu'aux silos de collecte, hormis pour la CCB volontaire qui pourrait connaître des difficultés d'accès, aussi bien au niveau des silos de collecte que des silos portuaires. Certains membres du groupe de travail estiment que la CCB volontaire occupe une place à part parmi les différents acteurs, car elle va devoir passer par des prestataires de service pour accéder aux silos de collecte et aux silos terminus et maintenir son modèle de mise en marché du grain, des producteurs aux consommateurs finaux. Par ailleurs, la dispersion géographique des producteurs qui pourraient vouloir faire affaire avec la CCB volontaire va imposer à cette dernière de passer des ententes de manipulation avec la plupart des sociétés spécialisées dans ce domaine. La CCB volontaire bénéficiera toutefois aussi d'importants avantages : son réseau établi auprès d'acheteurs, un groupe de producteurs désireux de travailler avec elle et un volume de grains que les propriétaires d'installations sont prêts à manipuler.

### **Options examinées**

Voici les options qui ont été examinées pour ce qui concerne l'accès aux silos :

a) Laisser les forces du marché opérer.

La logique qui sous-tend cette option est que la rentabilité des silos passe par le traitement d'un grand volume de grains, de sorte que les propriétaires d'installations cherchent activement à nouer des ententes avec d'autres acteurs pour manipuler davantage de grains. Les intervenants du secteur font remarquer qu'il existe de nombreux exemples d'ententes contractuelles entre exploitants de terminaux et entreprises ne possédant pas d'installations au niveau des terminaux. C'est ainsi que la Western Grain Elevator Association (WGEA) a déclaré publiquement que ses membres étaient disposés à passer des ententes commerciales avec la CCB volontaire pour manipuler son grain.

b) Laisser les forces de marché opérer, tout en mettant en place un système de surveillance de l'accès durant la période de transition afin de repérer d'éventuels problèmes. Si des problèmes surviennent, le secteur disposera alors de données pour les résoudre et le gouvernement pourra justifier de son intervention.

Certaines parties prenantes sont d'avis que le gouvernement doit surveiller les relations commerciales durant cette période de transition vers une mise en marché facultative, afin de repérer les problèmes d'accès aux installations auxquels que les sociétés pourraient faire face. D'autres pensent qu'il suffirait d'une surveillance et d'une transparence accrues pour pousser les propriétaires d'installations à négocier des accords raisonnables. D'autres encore sont persuadés qu'il serait difficile de mettre en place une surveillance qui pourrait, par ailleurs, établir des attentes justifiant l'intervention du gouvernement. Certains craignent que l'intervention des pouvoirs publics soit perçue comme une menace susceptible de décourager les investissements du secteur privé dans les installations. En revanche, le problème reste entier pour le cas d'une entreprise qui se verrait refuser un

accès concurrentiel, y compris la CCB volontaire, et qui pourrait être contrainte de cesser ses activités, avant même que n'intervienne le gouvernement.

c) Établir une forme de réglementation qui contraigne légalement les propriétaires d'installations à offrir un accès compétitif à d'autres sociétés.

Certains acteurs sont persuadés que les propriétaires d'installations, qui sont aussi des négociants en grains, tireront profit de leur situation pour s'octroyer un avantage concurrentiel, un cas de figure qui appelle une intervention du gouvernement pour faire respecter le jeu de la concurrence. D'autres réfutent cet argument, avançant qu'il n'y a aucune preuve d'un défaut de concurrence et qu'une intervention du gouvernement ne pourrait qu'entraver l'apport de modifications bénéfiques au système et décourager les investissements.

Certains n'ont pas manqué de soulever l'analogie avec l'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises, un dossier dans lequel le déséquilibre en termes de pouvoir sur le marché entre les expéditeurs de grains et les sociétés ferroviaires doit être réglé en favorisant la mise en place d'ententes sur des niveaux de service entre les différents acteurs et en mettant en place certains types de recours législatifs sur lesquels s'appuyer lorsque les négociations commerciales n'aboutissent pas à la signature d'une entente.

Certains membres du groupe de travail ont toutefois déclaré que les sociétés de chemin de fer jouissent d'un monopole naturel qui a de tout temps été réglementé. La *Loi sur les transports du Canada* contient en effet une clause sur le transport en commun qui impose aux sociétés ferroviaires d'accepter le trafic qu'on leur offre, ainsi qu'une large panoplie de dispositions qui protège les expéditeurs, y compris l'obligation faite aux sociétés ferroviaires de fournir aux expéditeurs un service adéquat et de recourir à un arbitrage sur les prix au niveau de l'offre finale. L'ajout d'une disposition sur une entente de niveau de service pour régir les interactions entre transporteurs et expéditeurs n'ajoute que peu à la structure réglementaire des chemins de fer. On peut cependant penser que l'adjonction de ce type de clause de service au profit des silos de grains serait d'une plus grande portée, même si les silos sont réglementés en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Ajoutons que des doutes subsistent quant au monopole naturel dont jouiraient les silos terminus.

Voici les diverses possibilités de réglementation qui ont été débattues :

- des mesures d'accès qui, à l'instar de celles qu'a adoptées l'Australie, imposent aux propriétaires de terminaux demandant une homologation pour l'exportation de s'engager à fournir un accès raisonnable à d'autres acteurs;
- une disposition réglementaire qui octroie aux expéditeurs de grains le droit à bénéficier d'une entente d'accès aux installations, assortie de dispositions d'arbitrage exécutoire lorsqu'une entente commerciale ne peut être conclue;

- une réglementation sur les frais maximums de silos et le traitement de silos comme étant des entrepôts publics ayant une obligation de services à l'égard d'autres acteurs.

Certains présentateurs et membres du groupe de travail n'ont pas manqué de faire remarquer au gouvernement qu'il avait déjà à sa disposition des outils pour s'attaquer aux agissements anticoncurrentiels dans le secteur du grain, comme la *Loi sur la concurrence* et le Bureau de la concurrence.

### *Recommandation*

Le Ministre et le gouvernement devraient mettre en place toutes les conditions favorables pour que les forces du marché puissent opérer et n'intervenir qu'au besoin pour empêcher les agissements anticoncurrentiels. Certaines différences ont fait jour entre les membres du groupe de travail quant à savoir si le gouvernement devrait repousser à plus tard la préparation d'une intervention réglementaire, uniquement lorsque des éléments probants viennent établir qu'il existe des manquements à la concurrence, ou préparer d'ores et déjà cette intervention de manière à pouvoir l'appliquer rapidement si le besoin s'en faisait sentir. Certains membres sont d'avis de s'engager plus en avant dans le travail préparatoire d'une réglementation, et ce, avant même la date du 1<sup>er</sup> août 2012. D'autres craignent de voir toute nouvelle réglementation s'appliquer aux grains qui n'entrent pas actuellement dans le champ du contrôle de la CCB.

*« Les sociétés céréalieres offrent des services de manipulation à des tiers qui ne possèdent pas de silos ni de terminaux portuaires et dont la plupart sont des concurrents directs. Du point de vue commercial, les sociétés céréalieres ont intérêt à fournir des services à la CCB, tout particulièrement lorsque les volumes de blé et d'orge à manipuler sont conséquents ».*

**— Wade Sobkowich,  
Directeur exécutif, WGEA**

Dans leur majorité, les membres du groupe de travail estiment que laisser opérer les forces du marché va dans le sens d'une démarche axée sur les besoins et que le Ministre ne devrait mettre en place une surveillance que si les conditions concurrentielles d'accès ne sont pas respectées. Des mesures correctives pourraient alors être mises en place si la situation l'exigeait. Dans l'ensemble, les membres sont également d'avis que le seuil de déclenchement ou la barre d'une intervention du gouvernement doit être placé suffisamment haut, car il faut laisser suffisamment de place à la négociation d'ententes, le gouvernement ne devant intervenir que pour régler des problèmes systémiques et non des contrats ou des ententes commerciales qui relèvent des entreprises.

## *Accès aux wagons de producteurs et aux chemins de fer d'intérêt local*

### **Problème**

Aujourd'hui, il faut savoir que 97 p. 100 des expéditions à bord de wagons de producteurs concernent du grain CCB et que ces wagons de producteurs constituent une partie très importante du trafic des lignes de chemin de fer dites d'intérêt local (CFIL). Les intervenants craignent qu'un système de mise en marché facultatif réduise de manière très importante les expéditions à bord de wagon de producteurs. Le groupe de travail pense que les inquiétudes dans ce domaine reposent sur quelques malentendus. Le droit à bénéficier de wagons de producteurs est garanti par la *Loi sur les grains du Canada* et leur attribution aux producteurs relève de la Commission canadienne des grains. Certains pensent que l'accès aux wagons de producteurs pour les grains de CCB n'a rien à voir avec les ventes, or c'est bel et bien la CCB qui organise l'attribution de ces wagons en fonction de son programme de ventes. Pour bénéficier d'un wagon de producteur et transporter son grain CCB, un exploitant agricole doit avoir un volume de grains suffisant stipulé dans un appel de livraison à contrat passé avec la CCB.

Il faut distinguer le problème des wagons de producteurs et celui des CFIL, car les wagons de producteurs peuvent être acheminés de diverses façons vers une multitude de sites de chargement que ce soit via le réseau CN, le réseau CP, ou des lignes de CFIL. Par ailleurs, le trafic des CFIL n'est pas entièrement assuré par les wagons de producteurs. La majorité des membres du groupe de travail sont toutefois d'avis pour dire que la rentabilité future des wagons de producteurs et celle des CFIL sont étroitement liées et que ces deux dossiers doivent être examinés ensemble.

Le groupe de travail a auditionné des producteurs qui utilisent ou qui ont utilisé des wagons de producteurs. L'idée commune qui se dégage est que les expéditions à bord de wagons de producteurs sont une option à envisager, en fonction de la rentabilité de chargements particuliers et à des moments bien précis. Pour l'instant, il faut savoir qu'environ 4 p. 100 du grain canadien est expédié à bord de wagons de producteurs. La plupart des producteurs ont eu recours à ce type de wagons, certains très souvent, mais il faut savoir qu'ils ne le font que si cela est plus avantageux pour eux que s'ils devaient expédier directement leur grain à un silo de collecte. Le groupe de travail a appris que, dans certains cas, la concurrence due aux wagons de producteurs et aux CFIL avait contribué à l'octroi d'incitatifs de livraison à des silos locaux, créant ainsi des conditions de concurrence favorables aux producteurs. Les intervenants s'accordent à dire que les wagons de producteurs doivent demeurer une option pour les producteurs.

Les intervenants ont invoqué plusieurs raisons pour lesquelles ils pensent que le nombre de wagons de producteurs pourrait baisser suite à une mise en marché facultative :

- Pour les grains CCB, les frais de mise en silos de collecte sont actuellement transparents et détaillés sur un bon au comptant. Pour les autres grains, les frais associés à la mise en silos, à la manipulation et au transport des grains sont

fusionnés en une « base » ayant trait à des contrats à terme du grain concerné. Si l'on maintient cette même approche à l'avenir pour les grains actuellement pris en charge par la CCB, les producteurs pourraient avoir plus de mal à déterminer les frais susceptibles d'être économisés en faisant transporter leurs grains à bord de wagons de producteurs;

- pour l'instant, c'est la CCB qui s'occupe d'obtenir les autorisations au niveau du terminal pour le grain CCB et d'intégrer ce dernier à son programme de vente, mais rien ne garantit qu'une CCB facultative offrira des avantages comparables;
- des intervenants invoquent la situation des grains hors CCB pour lesquels il est difficile de trouver au port un acheteur intéressé et où la différence de prix entre les installations au terminal et les silos de collecte n'est pas suffisamment importante pour qu'il soit financièrement rentable de recourir à un wagon de producteurs.

### **Options examinées**

a) Statu quo – maintenir le droit à bénéficier de wagons de producteurs tel que stipulé dans *Loi sur les grains du Canada*.

Le droit à bénéficier de wagons de producteurs est octroyé en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, et c'est la Commission canadienne des grains qui attribue ces wagons aux producteurs. Producteurs et CFIL devraient être en mesure de conclure des ententes commerciales avec les sociétés céréalères pour mettre leurs grains sur le marché.

b) Supprimer le droit à bénéficier de wagons de producteurs.

Cela reviendrait à supprimer le droit à bénéficier de wagons de producteurs en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Les producteurs pourraient alors traiter directement avec les sociétés ferroviaires pour obtenir des wagons à charger, aux mêmes conditions que tous les autres expéditeurs.

c) Surveiller le nombre de wagons de producteurs et tous les obstacles pour y accéder.

Cette option modifierait le pouvoir de commercialisation de la CCB et imposerait au Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de surveiller l'utilisation des wagons de producteurs et la disponibilité de leur parc. Des mesures correctives pourraient être envisagées si des problèmes étaient décelés.

d) Réglementer de manière à ce qu'un pourcentage déterminé de wagons attribués chaque semaine soit réservé aux wagons de producteurs.

Dans le cadre de cette option, les wagons de producteurs auraient préséance sur ceux des autres expéditeurs à concurrence d'un certain pourcentage de wagons attribués chaque semaine. Cela garantirait de manière réglementaire la continuité de l'attribution des

wagons de producteurs, au risque que d'autres expéditeurs perçoivent une iniquité dans cette réglementation. Cela pourrait aussi nuire à l'efficacité du système dès lors que l'attribution des wagons ne correspond pas à un programme des ventes ou bénéficie à d'autres expéditeurs.

e) Exiger de CN et de CP qu'ils adaptent leurs règles en matière de tarifs incitatifs de fret à plusieurs wagons pour ne pas pénaliser les CFIL si ces derniers satisfont à toutes les exigences, hormis le fait que leurs wagons proviennent d'expéditeurs différents.

Les exploitants de CFIL ont fait savoir au groupe de travail qu'il leur fallait un nombre minimum de wagons provenant d'un seul et même expéditeur, partant d'un point de départ unique et allant vers une destination unique pour bénéficier de tarifs incitatifs associés à plusieurs wagons. De ce fait, ils ne sont donc généralement pas admissibles, car ils réunissent des wagons provenant de plusieurs expéditeurs et partant de plusieurs points de départ. Il n'en reste pas moins que les CFIL acheminent vers un point unique de transit un bloc composé de plusieurs wagons qu'ils confient à un transporteur de ligne principale. Ils estiment donc qu'ils devraient bénéficier de tarifs incitatifs. Le transporteur de ligne principale considère pour sa part qu'assurer le suivi de wagons de plusieurs expéditeurs représente une charge de travail administrative supplémentaire et attend des CFIL qu'ils assument une partie de la réduction du fret en réclamant de moindres droits de constitution. En effet, CN ou CP fixent généralement des tarifs de fret au niveau des gares des CFIL et verse aux CFIL des droits de constitution par wagon pour déplacer ces derniers vers le point de transit de la ligne principale.

Les sociétés ferroviaires ont toute liberté pour fixer ces tarifs, tant que leur revenu annuel total pour expédier du grain vers les ports se situe en deçà d'un plafond réglementé. Il n'existe donc actuellement aucun moyen réglementaire de contraindre ces sociétés à appliquer des tarifs incitatifs de quelque manière que ce soit, si ce n'est de faire bénéficier les expéditeurs d'un droit à l'arbitrage sur une offre finale.

### **Recommandation**

a) Le ministre devrait faire en sorte que le droit d'expédier des wagons de producteurs demeure inscrit dans la *Loi sur les grains du Canada* et favoriser le dialogue avec les expéditeurs de wagons de producteurs pour que leurs activités restent liées à un programme de vente. Les expéditions de wagons de producteurs à destination de ports devraient se faire en fonction de commandes de grains que passent des clients plutôt qu'en fonction du souhait des producteurs de faire entrer leurs grains dans ce circuit.

*« Le succès des chemins de fer d'intérêt local tels que BTRC (et par extension, celui des producteurs qui sont nos clients) repose sur un volume important de trafic, lequel dépend à son tour du maintien de la concurrence pour les expéditions à bord de wagons de producteurs ».*  
— **Boundary Trail Rail Company**

b) Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire devrait surveiller l'utilisation des wagons de producteurs et la disponibilité de leur parc. Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités devrait poursuivre la mise en œuvre d'initiatives prises au titre de l'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises et intéressant des ententes de service entre sociétés ferroviaires et expéditeurs (c.-à-d. un processus de facilitation visant à élaborer des ententes types de service que peuvent exploiter sur le plan commercial des sociétés ferroviaires et des expéditeurs, ainsi que les dispositions législatives permettant à un expéditeur de bénéficier d'une entente de service lorsque les négociations commerciales ont échoué). Ces initiatives donnent aux expéditeurs de wagons de producteurs la possibilité de passer des ententes de service avec les sociétés ferroviaires, et ainsi de promouvoir des services plus prévisibles et efficaces.

c) Les CFIL et les expéditeurs de wagons de producteurs devraient demander à CN et à CP de modifier leurs exigences à l'égard de tarifs incitatifs associés à plusieurs wagons, de manière à ce que les expéditeurs qui travaillent sur des CFIL puissent plus facilement en bénéficier lorsqu'ils acheminent un bloc de wagons à un transporteur de ligne principale, dans la mesure où ils satisfont toutes les exigences, hormis celles d'un point de départ unique et d'un seul expéditeur.

## *Comment organiser et financer les activités de recherche et de développement du marché pour le blé et l'orge*

### **Problème**

La *Loi sur la Commission canadienne du blé* comporte une disposition ayant trait aux contributions provenant des paiements finaux versés par les producteurs pour financer la recherche sur le blé et l'orge. Ces fonds sont alloués à la Western Grains Research Foundation (WGRF). Par ailleurs, la CCB octroie des fonds à l'Institut international du Canada pour le grain (IICG), ainsi qu'au Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB). Le gouvernement du Canada appuie également financièrement l'IICG et le CTCOB à travers son programme Agri-marketing, une partie de ce financement reposant sur les contributions équivalentes des producteurs que verse la CCB. La transition vers une mise en marché facultative va imposer de financer et d'organiser différemment ces activités pour que ces organismes continuent à opérer.

Les intervenants et les membres du groupe de travail s'accordent à dire que les activités de recherche et de développement du marché que conduisent les organismes mentionnés plus haut sont essentielles au secteur céréalier de l'Ouest canadien et qu'il convient de trouver des solutions pour assurer leur pleine continuité. On a aussi estimé que chaque société céréalère pourrait à titre individuel ne pas investir de manière optimale dans la mise en valeur du grain canadien, mais conduire des recherches qui fassent progresser toute l'industrie du grain au Canada; il n'en reste pas moins que ces actions bénéfiques peuvent et doivent se poursuivre même sous un régime de mise en marché facultatif.

Le groupe de travail estime que les groupes de producteurs spécialisés qui représentent toutes les grandes cultures auraient intérêt à prendre des mesures pour mieux coordonner et orienter leurs ressources au profit de la recherche, de la promotion et de l'accès au marché. Les principales grandes cultures au Canada se heurtent aux mêmes difficultés dans le cadre actuel du commerce international – la nécessité de se différencier de leurs concurrents par des produits canadiens de haute qualité et de grande fiabilité; des tarifs élevés; toutes sortes de protectionnisme et des barrières non tarifaires au commerce; problèmes sanitaires et phytosanitaires, entre autres. À tous ces égards, nous avons tout intérêt à travailler plus étroitement ensemble et à élaborer des stratégies communes et des pratiques exemplaires s'appliquant à l'ensemble du circuit du grain. Une coordination et une attention de même nature doivent être portées au domaine de la recherche. Chaque grande culture est indéniablement différente et a des besoins propres et les groupes de producteurs spécialisés qui représentent chacune d'elles peuvent continuer à agir de même. Une coordination et une collaboration plus étroites peuvent procurer beaucoup dans ce domaine.

Pour les producteurs, le fait de faire pousser de grandes cultures en rotation ou de consentir un effort commun pour assurer la promotion et la représentation de leurs activités à l'échelle internationale, est gage d'efficacité et de valeur. Les gouvernements sont par ailleurs des partenaires essentiels de l'industrie dans le domaine de la recherche, du développement des marchés et de l'accès à ces derniers. Les organismes travaillant

dans le domaine des grandes cultures pourraient tirer profit d'une meilleure coordination de leurs approches et d'un partenariat avec le gouvernement plutôt que de rivaliser entre eux pour attirer l'attention du gouvernement et obtenir des mesures en leur faveur.

Le groupe de travail a examiné le grand éventail d'opinions exprimées au sujet du bon modèle organisationnel à adopter pour organiser et financer l'effort de recherche et de développement des marchés. On retiendra que ces modèles diffèrent selon la géographie (structure provinciale, à l'échelle des prairies ou nationale), la fonction (recherche sur les variétés, recherches générales, développement du marché, promotion des marchés, soutien technique, accès aux marchés) et la culture (orge de brasserie uniquement, monoculture, blé et orge combinés, céréales, large éventail de céréales/oléagineux/légumineuses).

### **Options examinées**

- a) Laisser le financement arriver à échéance et permettre au secteur de déterminer ce qui doit être fait.

Nombre d'intervenants et de membres du groupe de travail sont favorables à laisser au secteur le soin de traiter ces dossiers de financement et de trouver comment organiser et conduire les activités de recherche et de développement du marché. Il y a également un consensus pour dire que le mois d'août 2012 est une échéance trop hâtive pour espérer que le secteur sera prêt pour fonctionner avec des modèles de remplacement. Le groupe de travail estime donc que le gouvernement devrait apporter son aide au moyen de solutions à court terme, de manière à ce que le secteur dispose de suffisamment de temps pour élaborer lui-même des solutions à long terme.

- b) Restauration par le gouvernement d'un mécanisme de financement inscrit dans la législation fédérale.

La plupart des intervenants et des membres du groupe de travail se sont prononcés pour le rétablissement par le gouvernement d'une contribution inscrite dans la législation fédérale. Cette mesure pourrait entrer en vigueur uniquement d'une manière temporaire, ce qui donnerait au secteur le temps d'établir les contributions en tenant compte des moyens qu'offrent les règlements provinciaux et fédéraux. Elle pourrait également être appliquée de manière permanente, ce qui permettrait à l'industrie du blé et de l'orge de conserver une contribution en vertu des lois fédérales.

Le groupe de travail a étudié plusieurs modèles afin de déterminer la manière d'apporter une contribution, y compris en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles* ou par la création de comités provinciaux pour le blé et l'orge. Pour l'instant, l'industrie peut décider d'opter pour une approche différente de celle de la législation fédérale. Par exemple, les producteurs de blé et d'orge pourraient décider de créer des comités provinciaux. Cela pourrait toutefois nécessiter du temps, alors qu'il convient d'agir immédiatement pour trouver une méthode qui assure le financement de ces organisations importantes.

La mise en place d'une contribution fédérale assortie d'une clause de temporisation pourrait être imposée par la loi, parallèlement aux réformes de la CCB pour résoudre le problème dans l'immédiat, tout en encourageant et autorisant des approches différentes à long terme.

- c) Octroi par le gouvernement d'un financement de transition afin de donner au secteur le temps de s'organiser et de mettre en place de nouvelles contributions provinciales.

Certains intervenants ont demandé que le gouvernement accorde un financement de transition, plutôt que de rétablir une contribution à court terme. D'autres ne sont toutefois pas désireux de voir le gouvernement apporter une aide financière, car cela donnerait plus de pouvoir de contrôle au gouvernement au détriment du secteur, tout en éliminant les incitations faites au secteur de prendre une place plus importante dans la conduite des activités de recherche et de développement du marché.

### *Recommandation*

Le ministre devrait inscrire dans la loi une disposition visant à rétablir une contribution à court terme sur cinq ans, intéressant la recherche, le développement du marché et le soutien technique à la mise sur le marché. Cette contribution remplacerait le financement que fournit actuellement la CCB. Elle s'appliquerait aux ventes qui passent actuellement par la CCB, sans élargir ni réduire la couverture actuelle. Cette contribution serait facultative et procéderait d'un modèle de

*« Depuis de nombreuses années, les producteurs et le gouvernement appuient le principe d'une recherche financée et pilotée par les producteurs comme étant un volet essentiel de l'effort global de la recherche dans le domaine de l'agriculture. Nous devons faire en sorte que WGRF poursuivre sa contribution à la recherche sur les variétés de blé et d'orge afin de maintenir et de faire progresser ce principe très largement partagé ».*

**— Western Grain Research Foundation**

remboursement optionnel ou de collectes obligatoires. Elle serait suffisamment importante pour assurer le financement transitoire du WGRF, de l'IICG et du CTCOB.

Le financement dans le cadre de la nouvelle législation devrait être fixé à des niveaux susceptibles de procurer un montant équivalent à celui de la contribution actuelle de la CCB au profit du WGRF, ainsi que des contributions actuelles de la CCB au développement de marché via l'IICG et le CTCOB. Si elle était appliquée, cette contribution serait admissible en tant que fonds de contrepartie de l'industrie, en vertu des règles actuelles du programme Agri-marketing.

La durée de cinq ans de cette nouvelle contribution fixerait une échéance et accorderait à l'industrie le temps d'élaborer elle-même des solutions à long terme de financement de ces activités.

Le groupe de travail soutient le souhait de l'industrie d'élaborer une organisation multi-produits et incite ses membres à engager ces discussions, avec l'aide d'AAC et l'appui du Ministre. La création d'une contribution, comme mesure à court terme, incitera l'industrie à aller de l'avant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche multi-produits à long terme.

## *Logistique ferroviaire*

### **Problème**

Le groupe de travail a débattu de la nécessité de s'intéresser à l'examen des services de transport ferroviaire des marchandises et organisé une séance spéciale sur les questions associées au système de transport. Les membres du groupe de travail ont indiqué que les problèmes particuliers qui devaient être résolus étaient le manque de prévisibilité en termes de traitement des commandes et d'attribution des wagons au niveau des silos de collecte, ainsi que la variance non anticipée dans le transit des wagons en route vers leur point de destination. Il s'agit d'un problème récurrent aussi bien pour les expéditeurs de la CCB que pour les autres. Les membres du groupe de travail s'accordent à dire que l'évolution de la CCB pourrait rendre encore plus urgent le règlement rapide de ces questions de services de fret ferroviaire.

Les présentateurs et les membres des groupes de travail ont beaucoup discuté sur le rôle que joue actuellement la CCB dans l'attribution des wagons et comment ce rôle pourrait évoluer avec les passages à un régime facultatif de mise sur le marché. Certains agriculteurs et intervenants pensent que le rôle de la CCB dans ce domaine améliore l'efficacité du système. En revanche, quelques intervenants qui travaillent dans le domaine du négoce céréalier sont d'avis que le système actuel de logistique ferroviaire fonctionnerait mieux avec un régime de marché libre. Pour appuyer leurs arguments, ces intervenants disent que les sociétés seraient plus efficaces si elles contrôlaient toute la chaîne d'approvisionnement, des sites de production aux ports ou aux navires. Selon eux, la CCB introduit une plus grande complexité, car elle constitue un second système logistique fonctionnant parallèlement à celui des grains hors CCB. Par ailleurs, la CCB expédie parfois à destination de ports du grain qui n'a pas besoin d'être immédiatement vendu, mobilisant ainsi les ressources du système. Ce point de vue est partagé par ceux qui ont conduit les premiers examens du système de transport de grain, en la personne de Justice Estey (Examen de la manutention et du transport du grain au Canada, 21 décembre 1998) et Arthur Kroeger (Stakeholders' Report – Consultations on the Implementation of Grain Handling and Transportation Reform, septembre 1999).

Certains présentateurs s'inquiètent des difficultés d'ordre logistique auxquelles le Canada pourrait être confronté au fur et à mesure de l'adaptation des acteurs de la chaîne d'approvisionnement à leur nouveau rôle et à l'entrée de nouveaux joueurs sur ce marché.

## **Recommandation**

a) Les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du Transport, de l'Infrastructure et des Collectivités travaillent de concert pour mettre en œuvre le plus rapidement possible les plans annoncés le 18 mars à propos de l'examen des services de transport ferroviaire des marchandises.

Ces plans, qui comprennent l'élaboration et la promulgation de garanties législatives visant à garantir la disponibilité des ententes de niveau de service entre les expéditeurs et les sociétés de chemin de fer, faciliteront la mise en œuvre de choix de commercialisation.

*"De bons services ferroviaires demeurent indispensables au commerce. Nous croyons que les progrès du gouvernement en faveur de la création d'ententes sur les services ferroviaires vont se poursuivre et que les mesures pertinentes qui seront mises en place permettront à de petits acteurs du secteur d'en bénéficier, maintenant ainsi une option concurrentielle pour les agriculteurs »*

— **Inland Terminals Association of Canada (ITAC)**

b) Surveillance en temps réel.

Le gouvernement devrait supprimer tous les obstacles à une mise à la disposition rapide des données actuellement collectées et œuvrer pour faciliter le recueil et le partage d'autres paramètres déterminés par l'industrie et qui rendent compte du rendement du système.

Le groupe de travail recommande que les données rendant compte du rendement du système soient recueillies auprès de toute la chaîne d'approvisionnement et soient accessibles à tous ses acteurs de manière à repérer et résoudre les problèmes et à optimiser l'efficacité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de l'exploitation agricole au client final. La disponibilité des données faciliterait en effet les négociations et la mise en place de solutions commerciales pour remédier à des défaillances constatées. Elle permettrait également une meilleure planification tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les données recueillies par le Surveillant du grain sont précieuses à cet égard et doivent être disponibles plus tard comparativement à la fin de la période d'examen que ce qui est actuellement le cas.

c) Conduire une étude sur la logistique du grain.

Les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités devraient conduire l'étude sur la logistique du grain qui a été annoncée le 18 mars 2011, laquelle étude devrait porter sur l'information à fournir pour permettre une meilleure intégration tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

## *Administration du Programme de paiements anticipés*

### ***Problème***

L'une des questions que le groupe de travail a été dès le départ prié de traiter est de savoir si la CCB doit continuer à administrer le Programme de paiements anticipés (PPA) d'AAC. Il s'agit d'une décision administrative laissée à l'entière discrétion du ministre.

Les producteurs ont fait savoir au groupe de travail que le PPA était un programme essentiel qui devait se poursuivre. De manière générale, ce sont des groupes de producteurs spécialisés ou des groupes de producteurs qui administrent le programme pour les grains hors CCB; aucune société privée à but lucratif n'intervient actuellement dans le programme. Les agriculteurs n'ont pas exprimé d'opinions marquées sur les entités devant administrer le programme pour le blé et l'orge. Il a toutefois été observé à plusieurs reprises que la Canadian Canola Growers Association (CCGA) administre dans les faits le PPA pour d'autres cultures dont les volumes sont globalement équivalents à ceux qu'administre la CCB, de sorte que la CCGA pourrait prendre en charge l'administration des grains CCB. Cela pourrait également procurer une plus grande efficacité aux agriculteurs, dans la mesure où l'on estime à 40 p. 100 le chevauchement de producteurs qui recourent à la fois à la CCB et à la GGCA pour bénéficier de paiements anticipés. Les agriculteurs soulignent l'importance de lever le plus rapidement possible les incertitudes et d'éviter toute perturbation si une décision de changement d'administrateur devait intervenir.

### ***Recommandation***

Le PPA devrait continuer d'être offert, sans entraîner de perturbations pour les agriculteurs durant la phase de transition. Le groupe de travail admet que la détermination de l'organisation susceptible d'administrer le PPA reste à la discrétion du ministre d'AAC, et que la priorité devrait être de prendre une décision claire et rapide en la matière.

## *Exigences en matière d'information des producteurs*

### **Problème**

Le passage à un régime de mise en marché facultatif représente une étape importante pour le système et d'aucuns s'interrogent sur le type d'information dont les agriculteurs auront besoin pour les aider à franchir ce cap. Le groupe de travail et un sous-comité de ce dernier ont rencontré à ces fins plusieurs agriculteurs, associations d'agriculteurs et agriculteurs indépendants. On a demandé à ces derniers d'indiquer au groupe de travail quel type de renseignements ils auraient besoin et ce qui selon eux pourrait changer dans leurs activités.

D'une manière générale, les agriculteurs ont répondu qu'ils étaient habitués aux prix des grains hors CCB et aux contrats pour ces types de grains et pensent donc être en mesure de s'adapter facilement à un système facultatif de mise sur le marché pour le blé et l'orge. Ils sont convaincus que le changement va apporter plus de transparence sur les prix et font remarquer que la technologie leur permet aujourd'hui de connaître en temps réel les prix. La majorité des agriculteurs est aujourd'hui favorable à la transition vers un régime facultatif de mise en marché et nombre d'entre eux insistent qu'il est temps d'appliquer cette décision. Les principales préoccupations évoquées ont trait à la prévisibilité et à la certitude quant à ce que le système apportera et au nouveau rôle qu'y jouera la CCB. Plusieurs agriculteurs se sont dits mécontents du fait que la CCB n'ait pas encore pris davantage de mesures pour se préparer à cette transition. Les agriculteurs et d'autres intervenants ont indiqué que le gouvernement se devait d'être ferme et ne pas dévier de son objectif de mise en marché facultative d'ici le 1<sup>er</sup> août 2012. Les agriculteurs ont également estimé nécessaires des mécanismes réglementaires pour être certains qu'une CCB volontaire pourra bénéficier d'un accès concurrentiel aux services de manipulation et de transport du grain.

### **Recommandation**

a) Le ministre devrait faire part aussitôt que possible aux agriculteurs des détails des plans, ainsi que des changements apportés au système, et ce, afin de ne pas laisser ces agriculteurs dans l'incertitude. Les agriculteurs ont notamment besoin de savoir s'ils peuvent aller de l'avant et passer des contrats pour la récolte 2012-13.

b) Si les groupes d'agriculteurs le lui demandent, le Ministre devrait demander à ce que des séances d'information soient organisées afin d'expliquer le nouveau système et répondre aux questions. Ces séances pourraient débiter dès l'hiver prochain.

*« Je suis très heureux d'avoir pu exprimer mes opinions et ai l'impression qu'elles ont été prises en compte. Selon moi, il est essentiel que les agriculteurs aient la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur le projet de suppression de la structure de vente par comptoir unique. Je pense que ce changement va ouvrir de nouvelles perspectives aux agriculteurs de l'Ouest canadien ».*

**— Fred Lutz, Producteur**

## *Rôle et importance de la transparence des prix et des outils pour déterminer les prix à terme*

### **Problème**

Lors de leur première réunion, les membres du groupe de travail ont convenu que la transparence des prix était un critère essentiel pour que les producteurs puissent prendre des décisions sur l'ensemencement et la mise sur le marché.

Les intervenants ont également souligné l'importance que revêt la transparence pour un bon fonctionnement du marché. La plupart des présentateurs et des membres de groupe de travail estiment qu'une mise en marché facultative va améliorer la transparence des prix. Le groupe de travail a appris qu'ICE Futures prévoit d'inaugurer de nouveaux contrats pour le blé et le blé dur.

### **Recommandation**

Le ministre devrait offrir au secteur des conditions optimales en termes de prévisibilité et de certitude pour ce qui concerne le passage à un régime de mise en marché facultatif, ce qui permettrait au secteur privé de mettre en place des outils de gestion des risques pour le blé et l'orge.

*« Les agriculteurs doivent savoir clairement de quel choix ils disposent et ce qu'une Commission du blé d'après monopole est capable de faire pour eux ».*

**— BC Grain Producer Association**

*Caractéristiques, outils et modèles économiques dont la CCB pourrait avoir besoin pour rivaliser (en tenant compte des attentes du groupe de travail à l'égard de la manière dont le système de manipulation du grain devrait fonctionner)*

### **Problème**

Le mandat confié au groupe de travail part du principe que « la Commission proposera un plan d'activités destiné à assurer la continuité des affaires de la CCB en tant qu'entité de mise sur le marché facultative ». Les intervenants et les membres du groupe de travail rappellent l'importance d'avoir connaissance des plans établis par la CCB dans cette perspective, ainsi que de la réponse des gouvernements afin d'avoir un plus grand niveau de prévisibilité et de certitude à l'heure où s'opère la transition vers une mise en marché facultative. Or, cette transition devrait intervenir sous peu. Les agriculteurs comme le secteur ont besoin de clarté et nombreux sont ceux qui pensent que la priorité devrait être aujourd'hui placée sur la manière de passer au nouveau régime.

Certains intervenants ont affirmé que la CCB volontaire aura besoin d'une assise financière durant une période intermédiaire où la garantie d'emprunt du gouvernement du Canada permettra à la CCB de continuer à emprunter afin de couvrir ses coûts de fonctionnement. D'autres ont souligné la nécessité de se doter d'un système commercial, sans conférer d'avantages concurrentiels permanents à certains au détriment d'autres. Il a également été observé que la CCB consent à certaines sociétés ferroviaires un financement sur les stocks qui repose sur la garantie du gouvernement.

### **Recommandation**

Le groupe de travail est conscient que les producteurs, les acteurs de toute la chaîne d'approvisionnement et leurs clients ont besoin le plus rapidement possible de prévisibilité et de certitude. Il estime donc que la CCB doit se préparer à ce changement. Dans le cas contraire, le groupe de travail recommande que le Ministre étudie des mesures destinées à faciliter l'élaboration d'un plan d'activités d'une CCB volontaire à laquelle pourront recourir les agriculteurs dès le 1<sup>er</sup> août 2012.

## CONCLUSION

Le groupe de travail se réjouit d'avoir eu la possibilité d'examiner toutes ces questions d'importance et de formuler des recommandations sur l'avenir du système de manipulation et de commerce du grain au Canada. En conclusion de leurs travaux, ses membres souhaitent attirer l'attention sur les quatre points particuliers suivants :

### **Amélioration de l'efficacité du système**

- Le groupe de travail est d'avis que la déréglementation de la mise en marché du blé et de l'orge, ainsi que la mise en œuvre d'un suivi de l'examen des services de transport ferroviaire des marchandises et la modernisation de la *Loi sur les grains du Canada*, vont contribuer à la naissance d'un système encore plus efficace et élargir les possibilités offertes aux producteurs et autres acteurs du circuit du grain. Le groupe de travail exhorte tous les participants de la chaîne d'approvisionnement à œuvrer ensemble pour optimiser le rendement du système en satisfaisant aux besoins des acheteurs. Atteindre ses objectifs imposera aux participants de tisser des relations commerciales différentes et de collaborer plus étroitement encore. La suppression de la structure réglementaire sur laquelle reposait le monopole, va en offrir la possibilité. Le groupe de travail est peu enclin à remplacer une structure réglementaire par des structures de même type, à moins que la transition vers un régime de mise en marché volontaire en démontre de manière très claire la nécessité.

### **Des données de rendement transparentes et fournies en temps opportun**

- La réussite de ce nouveau système de marché libre avec présence d'une CCB volontaire passe par une surveillance durant la période de transition et par la publication de mesures relatives au rendement de la chaîne d'approvisionnement. Ces dispositions sont essentielles, car elles permettront de repérer les problèmes et de les traiter, en premier lieu par le secteur, et si le besoin s'en fait sentir, par le gouvernement.

### **Adaptation et ajustement aux changements**

- Le groupe de travail a également entendu les préoccupations soulevées par certains intervenants à propos de la transition vers un système de mise en marché facultatif. Nous pensons que certaines de ces préoccupations sont davantage liées à la crainte d'un changement, plutôt qu'à de véritables obstacles susceptibles d'empêcher les producteurs de s'adapter au système. Comme cela

*« Les agriculteurs ont toujours été prêts à adopter de nouvelles méthodes et de nouvelles technologies au service de leur entreprise. Nous savons qu'ils seront capables de s'adapter à ce changement et demandons au gouvernement du Canada de montrer qu'il soutient ceux qui innovent. Durant cette période de transition, ceux qui accepteront de prendre des risques importants – qu'ils travaillent dans le domaine de la production, du marketing ciblé de produits à identité préservée ou œuvrent à trouver des solutions novatrices de transport -- méritent le soutien des pouvoirs publics. »*

— **Keystone Agricultural Producers**

est le cas lors d'un changement quelconque de grande ampleur, il y aura inévitablement des incertitudes liées aux conséquences de ce changement, mais le groupe de travail croit en la capacité du secteur à s'ajuster et à s'adapter pour en sortir plus fort encore. Les membres du groupe de travail font observer que d'autres marchés, pour ne citer que ceux de l'Australie et de l'Ontario, se sont rapidement adaptés à une transition semblable vers un marché déréglementé du blé, et ce, de façon très satisfaisante. Nous notons à ce propos que l'Australie demeure une puissante nation exportatrice de blé.

***Veiller à informer et à communiquer de manière régulière au profit des producteurs***

- En dernier lieu, le groupe de travail est convaincu que l'une des grandes priorités qui se dessinent, tout particulièrement dans la phase préparatoire vers un régime de mise en marché volontaire, mais aussi lors de cette première récolte sous ce régime, va être de mieux informer et communiquer au profit des producteurs, des sociétés céréalières, des acheteurs étrangers et nationaux, ainsi qu'auprès des Canadiennes et des Canadiens. C'est en satisfaisant aux besoins d'information de tous les acteurs de ce circuit, et en premier lieu des producteurs, que nous pourrons leur apporter plus de prévisibilité et de certitude.

# ANNEXE A

## *Recommandations*

### **1. Accès aux silos, aux infrastructures ferroviaires et portuaires**

Le Ministre et le gouvernement devraient mettre en place toutes les conditions favorables pour que les forces du marché puissent opérer et n'intervenir qu'au besoin pour empêcher les agissements anticoncurrentiels. Certaines différences ont fait jour entre les membres du groupe de travail quant à savoir si le gouvernement devrait repousser à plus tard la préparation d'une intervention réglementaire, uniquement lorsque des éléments probants viennent établir qu'il existe des manquements à la concurrence, ou préparer d'ores et déjà cette intervention de manière à pouvoir l'appliquer rapidement si le besoin s'en faisait sentir. Certains membres sont d'avis de s'engager plus en avant dans le travail préparatoire d'une réglementation, et ce, avant même la date du 1<sup>er</sup> août 2012. D'autres craignent de voir toute nouvelle réglementation s'appliquer aux grains qui n'entrent pas actuellement dans le champ du contrôle de la CCB.

Dans leur majorité, les membres du groupe de travail estiment que laisser opérer les forces du marché va dans le sens d'une démarche axée sur les besoins et que le Ministre ne devrait mettre en place une surveillance que si les conditions concurrentielles d'accès ne sont pas respectées. Des mesures correctives pourraient alors être mises en place si la situation l'exigeait. Dans l'ensemble, les membres sont également d'avis que le seuil de déclenchement ou la barre d'une intervention du gouvernement doit être placé suffisamment haut, car il faut laisser suffisamment de place à la négociation d'ententes, le gouvernement ne devant intervenir que pour régler des problèmes systémiques et non des contrats ou des ententes commerciales qui relèvent des entreprises.

### **2. Accès aux wagons de producteurs et aux chemins de fer d'intérêt local**

a) Le ministre devrait faire en sorte que le droit d'expédier des wagons de producteurs demeure inscrit dans la *Loi sur les grains du Canada* et favoriser le dialogue avec les expéditeurs de wagons de producteurs pour que leurs activités restent liées à un programme de vente. Les expéditions de wagons de producteurs à destination de ports devraient se faire en fonction de commandes de grains que passent des clients plutôt qu'en fonction du souhait des producteurs de faire entrer leurs grains dans ce circuit.

b) Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire devrait surveiller l'utilisation des wagons de producteurs et la disponibilité de leur parc. Le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités devrait poursuivre la mise en œuvre d'initiatives prises au titre de l'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises et intéressant des ententes de service entre sociétés ferroviaires et expéditeurs (c.-à-d. un processus de facilitation visant à élaborer des ententes types de service que peuvent exploiter sur le plan commercial des sociétés ferroviaires et des expéditeurs, ainsi que les dispositions législatives permettant à un expéditeur de bénéficier d'une entente de service lorsque les négociations commerciales ont échoué). Ces initiatives donnent aux

expéditeurs de wagons de producteurs la possibilité de passer des ententes de service avec les sociétés ferroviaires, et ainsi de promouvoir des services plus prévisibles et efficaces.

c) Les CFIL et les expéditeurs de wagons de producteurs devraient demander à CN et à CP de modifier leurs exigences à l'égard de tarifs incitatifs associés à plusieurs wagons, de manière à ce que les expéditeurs qui travaillent sur des CFIL puissent plus facilement en bénéficier lorsqu'ils acheminent un bloc de wagons à un transporteur de ligne principale, dans la mesure où ils satisfont toutes les exigences, hormis celles d'un point de départ unique et d'un seul expéditeur.

### ***3. Comment organiser et financer les activités de recherche et de développement du marché pour le blé et l'orge***

Le ministre devrait inscrire dans la loi une disposition visant à rétablir une contribution à court terme sur cinq ans, intéressant la recherche, le développement du marché et le soutien technique à la mise sur le marché. Cette contribution remplacerait le financement que fournit actuellement la CCB. Elle s'appliquerait aux ventes qui passent actuellement par la CCB, sans élargir ni réduire la couverture actuelle. Cette contribution serait facultative et procéderait d'un modèle de remboursement optionnel ou de collectes obligatoires. Elle serait suffisamment importante pour assurer le financement transitoire du WGRF, de l'IICG et du CTCOB.

Le financement dans le cadre de la nouvelle législation devrait être fixé à des niveaux susceptibles de procurer un montant équivalent à celui de la contribution actuelle de la CCB au profit du WGRF, ainsi que des contributions actuelles de la CCB au développement de marché via l'IICG et le CTCOB. Si elle était appliquée, cette contribution serait admissible en tant que fonds de contrepartie de l'industrie, en vertu des règles actuelles du programme Agri-marketing.

La durée de cinq ans de cette nouvelle contribution fixerait une échéance et accorderait à l'industrie le temps d'élaborer elle-même des solutions à long terme de financement de ces activités.

Le groupe de travail soutient le souhait de l'industrie d'élaborer une organisation multi-produits et incite ses membres à engager ces discussions, avec l'aide d'AAC et l'appui du Ministre. La création d'une contribution, comme mesure à court terme, incitera l'industrie à aller de l'avant dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche multi-produits à long terme.

#### **4. Logistique ferroviaire**

a) Les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, du Transport, de l'Infrastructure et des Collectivités travaillent de concert pour mettre en œuvre le plus rapidement possible les plans annoncés le 18 mars à propos de l'examen des services de transport ferroviaire des marchandises.

Ces plans, qui comprennent l'élaboration et la promulgation de garanties législatives visant à garantir la disponibilité des ententes de niveau de service entre les expéditeurs et les sociétés de chemin de fer, faciliteront la mise en œuvre de choix de commercialisation.

b) Surveillance en temps réel.

Le gouvernement devrait supprimer tous les obstacles à une mise à la disposition rapide des données actuellement collectées et œuvrer pour faciliter le recueil et le partage d'autres paramètres déterminés par l'industrie et qui rendent compte du rendement du système.

Le groupe de travail recommande que les données rendant compte du rendement du système soient recueillies auprès de toute la chaîne d'approvisionnement et soient accessibles à tous ses acteurs de manière à repérer et résoudre les problèmes et à optimiser l'efficacité de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, de l'exploitation agricole au client final. La disponibilité des données faciliterait en effet les négociations et la mise en place de solutions commerciales pour remédier à des défaillances constatées. Elle permettrait également une meilleure planification tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Les données recueillies par le Surveillant du grain sont précieuses à cet égard et doivent être disponibles plus tard comparativement à la fin de la période d'examen que ce qui est actuellement le cas.

c) Conduire une étude sur la logistique du grain.

Les ministres de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités devraient conduire l'étude sur la logistique du grain qui a été annoncée le 18 mars 2011, laquelle étude devrait porter sur l'information à fournir pour permettre une meilleure intégration tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

#### **5. Administration du Programme de paiements anticipés**

Le PPA devrait continuer d'être offert, sans entraîner de perturbations pour les agriculteurs durant la phase de transition. Le groupe de travail admet que la détermination de l'organisation susceptible d'administrer le PPA reste à la discrétion du ministre d'AAC, et que la priorité devrait être de prendre une décision claire et rapide en la matière.

## **6. Exigences en matière d'information des producteurs**

a) Le ministre devrait faire part aussitôt que possible aux agriculteurs des détails des plans, ainsi que des changements apportés au système, et ce, afin de ne pas laisser ces agriculteurs dans l'incertitude. Les agriculteurs ont notamment besoin de savoir s'ils peuvent aller de l'avant et passer des contrats pour la récolte 2012-13.

b) Si les groupes d'agriculteurs le lui demandent, le Ministre devrait demander à ce que des séances d'information soient organisées afin d'expliquer le nouveau système et répondre aux questions. Ces séances pourraient débiter dès l'hiver prochain.

## **7. Rôle et importance de la transparence des prix et des outils pour déterminer les prix à terme**

Le ministre devrait offrir au secteur des conditions optimales en termes de prévisibilité et de certitude pour ce qui concerne le passage à un régime de mise en marché facultatif, ce qui permettrait au secteur privé de mettre en place des outils de gestion des risques pour le blé et l'orge.

## **8. Caractéristiques, outils et modèles économiques dont la CCB pourrait avoir besoin. Ce dont la nouvelle CCB aura besoin pour rivaliser en tenant compte des attentes du groupe de travail à l'égard de la manière dont le système de manipulation du grain devrait fonctionner**

Le groupe de travail est conscient que les producteurs, les acteurs de toute la chaîne d'approvisionnement et leurs clients ont besoin le plus rapidement possible de prévisibilité et de certitude. Il estime donc que la CCB doit se préparer à ce changement. Dans le cas contraire, le groupe de travail recommande que le Ministre étudie des mesures destinées à faciliter l'élaboration d'un plan d'activités d'une CCB volontaire à laquelle pourront recourir les agriculteurs dès le 1<sup>er</sup> août 2012.

## **ANNEXE B**

### *Consultation auprès des responsables du secteur sur la liberté de commercialisation*

En juillet 2011, un groupe de travail a été créé afin d'examiner la transition vers un régime offrant une liberté de choix en matière de commercialisation. Ce groupe de travail était constitué de spécialistes ayant un large éventail de connaissances et d'expériences du secteur; ses membres ont travaillé en suivant les termes du mandat énoncés plus loin. Il a été demandé à chaque membre de ce groupe d'agir sans tenir compte de l'organisme pour lequel il travaillait ou dont il dépendait. Ce groupe de travail a convié les représentants d'autres acteurs de toute la chaîne de valeur à lui faire part de leur savoir-faire et de leurs connaissances respectives. Il a également créé des sous-comités pour élargir le champ des consultations et être certain de réunir les renseignements dont il avait besoin. On trouvera à l'Annexe D la liste des intervenants que le groupe de travail a auditionnés. Ces intervenants ont été informés que leurs commentaires personnels ne seraient pas rapportés de manière à permettre des discussions franches. Les citations que l'on trouve dans ce rapport y figurent avec l'accord formel de la personne ou du groupe concerné.

Le groupe de travail et ce rapport constituent quelques-unes des ressources dont le gouvernement a pris en compte pour préparer et mettre la touche finale à son plan visant à offrir une liberté de choix en matière de commercialisation. Il faut également adjoindre à ces ressources les consultations organisées depuis 2006.

#### ***Mandat***

Le groupe de travail a tenu pour acquis les postulats qui suivent :

- Suppression du monopole sur tous les grains d'ici août 2012.
- Proposition par la Commission d'un plan d'activités destiné à permettre la continuité du fonctionnement de la CCB en tant qu'entité participant à un régime de mise en marché facultatif.
- Ajustement des systèmes de mise en marché des transports de manière à offrir une liberté de choix en matière de commercialisation.

Questions traitées par le groupe de travail :

- Accès aux silos, aux installations ferroviaires et portuaires.
- Accès aux wagons de producteurs.

- Manière d'organiser et de financer les activités de recherche et de développement du marché pour le blé et l'orge.
- Application du Programme de paiements anticipés
- Toute autre question de transition ayant trait au commerce et concernant les systèmes de transport et de mise en marché du grain, ainsi que les chaînes d'approvisionnement dans le cadre d'un régime offrant une « liberté de choix en matière de commercialisation » pour le blé et l'orge.

Le groupe de travail mènera au besoin des consultations auprès d'autres parties prenantes intéressées afin d'étudier tous les problèmes.

Nous prévoyons d'organiser quatre réunions à Winnipeg entre la mi-juillet et début septembre, en s'aidant au besoin de moyens de télé/vidéoconférence. Le ministère remboursera les frais de déplacement approuvés des participants qui y seront conviés.

Le groupe de travail remettra d'ici le 15 septembre au ministre un rapport dans lequel il formulera des recommandations sur la manière dont le système de mise en marché des grains peut s'adapter à une CCB volontaire.

## **ANNEXE C**

### *Membres du groupe de travail*

**John Knuble**, sous-ministre, Agriculture et Agroalimentaire Canada

**Richard Phillips**, directeur exécutif ou **Stephen Vandervalk**, président, Les Producteurs de grains du Canada

**Jim Everson**, vice-président, Affaires de l'entreprise, ou **Jo Anne Buth**, présidente, Conseil canadien du canola

**Gordon Bacon**, président, Canada Pulse

**Earl Geddes**, directeur exécutif, Institut international du Canada pour le grain

**Murdoch MacKay**, commissaire, Commission canadienne des grains

**Paul Earl (PhD)**, expert en logistique, Université du Manitoba

**Greg Meredith**, sous-ministre adjoint, Direction générale des politiques stratégiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada

**Paul Martin**, directeur général, Direction de l'élaboration et de l'analyse des politiques, Agriculture et Agroalimentaire Canada

**Howard Migie**, consultant, ancien directeur général à Agriculture et Agroalimentaire Canada

**Annette Gibbons**, directrice générale, Politique des transports terrestres, Transports Canada

**Michele Taylor**, directrice générale régionale, Région des Prairies et du Nord, Transports Canada

## **ANNEXE D**

### *Personnes consultées par le groupe de travail*

Ian White, président-directeur général, Commission canadienne du blé  
Gordon Flaten, vice-président du marketing et des ventes, Commission canadienne du blé  
Ward Weisensel, directeur de l'exploitation, Commission canadienne du blé  
Keith Bruch, Vice President Operations, Paterson Global Foods  
Jean-Marc Ruest, Vice President, Corporate Affairs and General Council, Richardson International  
John Heimbecker, Vice President, Parrish & Heimbecker  
Richard Wansbutter, Vice President Government & Commercial Relations, Viterra  
Brant Randles, President and Chief Executive Officer, Louis Dreyfus Canada  
Mark Hemmes, President, Quorum Corporation  
Bruce McFadden, Quorum Corporation  
Marcel Beaulieu, Quorum Corporation  
Hedley Auld, directeur principal, Céréales canadiennes destinées à l'exportation, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada  
Murray Hamilton, directeur céréales, Chemin de fer Canadien Pacifique  
John Ormrod, Chemin de fer Canadien Pacifique  
Travis Long, General Manager, Boundary Trail Railway  
Geoffrey Young, Director, Boundary Trail Railway  
Dale Thulin, consultant en chaîne d'approvisionnement, Port Metro Vancouver  
Rob Davies, Chief Executive Officer, Weyburn Inland Terminal  
Keith Degenhardt, President, Western Grains Research Foundation Board  
Don Dewar, Vice Chairman, Western Grains Research Foundation Board  
Bob Anderson, membre du Comité directeur pour le Manitoba, Western Grains Research Foundation  
Garth Patterson, Western Grains Research Foundation Executive Director, Western Grains Research Foundation  
Terry Scott, Western Grains Research Foundation Acting Executive Director (ancien), Western Grains Research Foundation

### **Groupe des producteurs**

Paul Orsak, Binscarth, Manitoba  
Ron Krahn, Rivers, Manitoba  
Fred Lutz, Red Deer, Alberta  
David Kirby, Scout Lake, Saskatchewan  
Gregor Beck, Rouleau, Saskatchewan  
Brad Hanmer, Govan, Saskatchewan  
Randy Johner, Midale, Saskatchewan

### **Personnes auditionnées par le sous-comité**

Greg Marshall, President, Agricultural Producers Association of Saskatchewan  
Humphrey Banack, President, Wild Rose Agricultural Producers  
Doug Chorney, President, Keystone Agricultural Producers

Matt Sawyer, President, Alberta Barley Commission  
Blair Rutter, Executive Director, Western Canadian Wheat Growers  
Rick Istead, Executive Director, Alberta Winter Wheat Producers Commission pour  
Winter Cereals Canada  
Brian Otto, President, Western Barley Growers Association  
Fred Tait, Vice President, National Farmer Union  
Janet Banman, General Manager, BC Grain Producers  
Gordon Harrison, President, Canadian National Minor Association  
Phil de Kemp, President, Malting Industry Association of Canada  
Andy Wilder, Senior Grain Merchant, Horizon Milling  
Derek Jamieson, Executive Vice President, P&H Milling Group  
James Battershill, Keystone Agricultural Producers  
Trevor Peterson, Alberta Barley Commission  
Albert Wagner, Alberta Barley Commission  
Doug Faller, Agricultural Producers Association of Saskatchewan  
Mike Bast, Western Canadian Wheat Growers  
Roger Gadd, Chairman of the Board de la Shortline Railway Association et General  
Manager de la Great Western Railway  
Tim Coulter, Producer Car Shippers of Canada  
Paul Stow, Mission Terminal  
Rob Lobdell, West Central Road and Rail

## **ANNEXE E**

### *Observations communiquées au groupe de travail*

Inland Terminal Association of Canada, 7 septembre 2011, *ITAC submission to the CWB Transitional Task Force*

Wild Rose Agricultural Producers, 24 août 2011, *Presentation to Canadian Wheat Board Transition Working Group*

Western Grains Research Foundation, août 2011, *Proposed Variety Research Check-Off Plan for Wheat and Barley to Replace Check-Offs Under the Canadian Wheat Board Act*

Western Grains Research Foundation, 31 août 2011, *lettre*

Western Canadian Wheat Growers Association, 23 août 2011, *Open Market in Wheat and Barley*

Western Barley Growers Association, 24 août 2011, *Presentation to the sub-committee of the Canadian Wheat Board Working Group*

Western Grain Elevator Association, 9 août 2011, *CWB Transition Issues and Solutions*

Keystone Agricultural Producers, 24 août 2011, *Keystone Agricultural Producers' Submission to the Canadian Wheat Board Transition Working Group*

Canadian National Millers Association, 4 juillet 2011, *Canadian Wheat Board's Business Relationship with Canadian Wheat Milling Companies*

Brewing and Malting Barley Research Institute, 22 août 2011

B.C. Grain Producers Association, 23 août 2011

West Central Road and Rail, 11 août 2011, *Producer Car Shipper's Life in a Deregulated Wheat Marketing Environment*

Quorum, 16 août 2011, *Grain Monitoring Program- Meeting with the CWB Working Group*

Port Metro- Vancouver, 22 juillet 2011, *Grain Sector Supply Chain Scorecard*

Transports Canada, août 2011, *Presentation to CWB Task Force*

Chemin de fer Canadian Pacifique, 16 août 2011, *Grain- Canadian Pacific*

Boundary Trail Railway Company, *Deck to CWB Working Group*

Groupe de travail sur le libre choix en matière de mise sur le marché, 29 août 2011, *Overview of the deregulation of the Australian wheat industry and the current wheat export environment*

Commission canadienne du blé, 22 août 2011, *CWB DECK on Customer Views & Marketing Issues*

Agricultural Producers Association of Saskatchewan, 14 septembre 2011, *Submission to CWB Working Group*

Institut international du Canada pour le grain: *document d'information - Australian Wheat Market Development Activities*